

ENTRÉE EN CLASSE DE PREMIERE

Vous allez inscrire votre enfant en classe de **Première** pour la rentrée 2021 au Lycée français Jean-Monnet.

Classe de Première

Enseignements communs

Français

Histoire et géographie

EMC

Anglais

Deuxième langue vivante

Éducation physique et sportive

Accompagnement personnalisé

Enseignement scientifique

Enseignements de spécialité

IMPORTANT : Le choix de ces spécialités ne se fait pas par le module de réinscription.

Au 2^{ème} trimestre via la fiche dialogue, il vous a été demandé une intention de choix. Au 3^{ème} trimestre un choix définitif se fera à nouveau via cette même fiche.

Vous devrez choisir 3 spécialités parmi (**Attention : l'ouverture d'un enseignement dépend du nombre d'élèves qui le choisissent.**

Nous pourrions vous demander de modifier certains de vos choix si le nombre d'élèves minimum n'était pas atteint.) :

- Arts : théâtre
- Arts : arts plastiques
- Arts : cinéma audio-visuel
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (en anglais, allemand ou espagnol) **ou** Anglais, monde contemporain
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques

En cas d'effectif insuffisant pour l'ouverture d'une spécialité, l'établissement vous contactera à l'issue du 3^{ème} trimestre.

BACCALAUREAT

A l'issue de la seconde générale et technologique, l'élève choisit 3 spécialités puis un « type » de baccalauréat parmi :

- un baccalauréat sans indication complémentaire
- un baccalauréat avec « section européenne » : anglais ou allemand.
L'indication "section européenne" suivie de la désignation de la langue concernée (anglais, allemand), est portée sur le diplôme du baccalauréat général des candidats qui ont subi les épreuves avec succès.
Deux conditions cumulatives sont requises pour obtenir cette indication :
 - avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante qui a porté sur la langue de la section ;
 - avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.
- un baccalauréat avec « option internationale », mention « section britannique »
L'indication « option internationale », avec mention « section britannique » est portée sur le diplôme du baccalauréat général.
Deux enseignements obligatoires :
 - Langue et littérature anglaises : 6 heures par semaine en remplacement des 3 heures de langue vivante anglaise du tronc commun.
 - Histoire-géographie : 4 heures par semaine en remplacement des 3 heures d'histoire-géographie du tronc commun.Choix des spécialités :
Tous les choix sont possibles sauf pour la spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères en anglais »

❶ Votre enfant doit choisir un « type » de baccalauréat. Ce choix sera conservé en terminale.

Pour les élèves de seconde classique :

Un seul choix possible



Baccalauréat sans indication complémentaire	
Baccalauréat avec l'indication section européenne (option anglais, allemand)	



Cet enseignement sera conservé durant tout le cycle terminal (1ère et Terminale).

Pour les élèves de seconde section internationale britannique :

Un seul choix possible



Baccalauréat sans indication complémentaire	
Baccalauréat avec l'indication option internationale (O.I.B) section britannique	
Baccalauréat avec l'indication section européenne (option anglais, allemand)	



Le choix de ce baccalauréat est soumis à une validation par le coordinateur O.I.B.



Cet enseignement sera conservé durant tout le cycle terminal (1ère et Terminale).

Pour les élèves de seconde section internationale allemande :

Un seul choix possible



Baccalauréat sans indication complémentaire	
Baccalauréat avec l'indication section européenne (option anglais, allemand)	



Cet enseignement sera conservé durant tout le cycle terminal (1ère et Terminale).

La fiche ne concerne que les enseignements obligatoires et facultatifs que vous allez devoir enregistrer.

Attention : l'ouverture d'un enseignement dépend du nombre de demandes, nous pourrions vous demander de modifier certains de vos choix si le nombre d'élèves minimum n'était pas atteint.

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

③ Pour la première et deuxième langue vivante, quel que soit le parcours, votre enfant doit obligatoirement poursuivre les langues vivantes de sa classe de seconde. Il faut donc sélectionner obligatoirement ces langues dans le module de réinscription.

④ Si votre enfant émet le vœu de s'inscrire dans un baccalauréat avec l'indication option internationale (O.I.B) britannique, il peut choisir de faire en plus:

Mathématiques en anglais	
--------------------------	--

⑤ Si votre enfant émet le vœu de s'inscrire dans un baccalauréat type « section européenne », il doit choisir un enseignement supplémentaire en langue étrangère parmi :

Un seul choix possible



ou	Mathématiques en anglais	
ou	Sciences physiques en anglais	
ou	SVT en anglais	
ou	Histoire Géographie en anglais	
ou	Histoire Géographie en allemand	

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Le choix d'un enseignement facultatif est soumis à des règles précises, merci de lire attentivement les informations suivantes avant de poser votre choix.
Si ce choix n'est pas conforme aux règles énoncées ci-dessous, une correction automatique sera faite par l'établissement.

⑦ Votre enfant peut choisir un enseignement optionnel

Attention : tout enseignement optionnel choisi en classe de 2nde est obligatoirement conservé en classe de 1ère et de Terminale. Toute demande d'arrêt définitif d'une option doit faire l'objet d'un courrier motivé adressé au Proviseur-Adjoint qui étudiera la demande avant éventuellement, de la valider.

			Un seul choix possible ↓	
	« Allemand LV3 » <i>commencée en 4ème</i>	<i>Poursuite de l'option commencée au collège ou en 2^{nde} obligatoire.</i>		
ou	« Chinois LV3 » <i>commencée en 4ème</i>			
ou	« Espagnol LV3 » <i>commencée en 4ème</i>			
ou	« Néerlandais LV3 » <i>commencée en 4ème</i>			
ou	« CNED 3»			
ou	« Latin »			
ou	« Grec »			
ou	« Italien LV4 » <i>commencée en 2nde</i>			
ou	Arts Plastiques <i>commencée en 2nde</i>			
ou	Cinéma-Audiovisuel <i>commencé en 2^{nde}</i>			
ou	Théâtre <i>commencée en 2^{nde}</i>			
ou	« EPS » : <i>badminton ou escalade et musculation ou course en durée</i> <i>commencé en 2^{nde}</i>			
ou	« Aucun »			

En règle générale, toute demande particulière qui sortirait du cadre doit faire l'objet d'un courrier/mail adressé au proviseur-adjoint en charge du niveau de 1^{ère}.